L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 19 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ.

TROUVÉES—Mardi, 5 octobre, à 4 heures de l'après-midi, deux vaches. Le propriétaire peut les réclamer en s'adressant et en payant les frais à M. Grathaug, Bayou St-Jean, Canal Marigny. 18 oct—3t

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un excellent Piano Pleyel droit, nouvellement remis à neuf. S'adresser à BASILE BARRES, 84 rue Royale. 19 oct—2 nov

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie bien située, belle clientèle et bien achalandée, pour le travail, toute en parfait état. S'adresser A. Prados fils, 21, Passage de la Bourse. 15oct—1t

A VENDRE ou à louer—Une jolie résidence avec tout le confort possible, une grande cuisine, pouvant loger soixante vaches ou chevaux le tout en parfait état. S'adresser sur les lieux, coin Independance et Villere. 11oct—7t

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal. 20 sept—1m

DEMANDES.

Une demoiselle qui peut graduer dans une des meilleures écoles de la Ville, offrant pour l'hiver des leçons d'Anglais à des demoiselles anseiennes, ou enfants, à domicile ou chez elles. No 167 rue Richard, entre Magazine et Constance. Dans le même maison se font toutes sortes de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître aux non ayant pas encore pu le faire, qui nous donneront des noms, ou personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary Ann Duggan, femme de P. J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,206—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. J. Christian, tuteur administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17oct.—17.22.26.

Succession de Edward McShane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,732—Division E—Attendu que Augustus McShane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Edward McShane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 oct—13.17.22

Succession de Mme Magdalena Manide.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,625—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Munich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 sept—14 19 22

Succession de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,763—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marcella Bigney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 oct—14.19.22

Succession de Mme Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 18,902—Division C—Attendu que Hugh C. Lagé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 oct—15.20.24

Succession de Charles Dormolly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,696—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Dennis Dougan exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 oct—15.20.24

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,183—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte final présenté par Cicero H. Dorr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 oct—12 16 21

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,792.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily H. McCaw, Paul J. McCaw, Ida C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr et Eloise C. McCaw.

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.
JULES VIENNE,
21 sept—1fp s p 30j Député Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,884.—Division D.—J. H. Campman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée par devant Benjamin Dry, notaire en cette ville, le MERCREDI, 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur et pour être les termes de la vente de la propriété vendue par le dit insolvable, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, le 15 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député greffier.
17 oct—3f au 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—B. J. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,916. Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires B. J. West & Son & Co. soit tenue et convoquée par devant Lucien Dupuy, notaire en cette paroisse, le LUNDI 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur l'application des pétitionnaires pour un répit commun et sur le détendeur et ce qui paraît le plus en seul demandé de la dite réunion et son objet, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace L. Dufour Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f au 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Butz vs. ses Créanciers—Division C—No 18,790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Butz soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée par devant Benjamin Dry, Esq., notaire en cette ville, le JEUDI 22me jour d'octobre 1886 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Horace L. Dufour Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans 24 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
(Signé)—H.

GROS LOT

$75.000

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—EN—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

Tout en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

—POUR—

UNE FORTUNE

A $5 00

CLASSE L.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000,	25,000
1 Lot de ...	10,000,	10,000
2 Lots de ...	6,000,	12,000
5 Lots de ...	2,000,	10,000
10 Lots de ...	1,000,	10,000
20 Lots de ...	500,	10,000
100 Lots de ...	200,	20,000
200 Lots de ...	100,	20,000
500 Lots de ...	50,	25,000
1,000 Lots de ...	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $965,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York contrôles sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à sec frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire demandes sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.